



Formation
des Présidents Adjointes de Jury
Épreuve Orale Terminale
Baccalauréat STAV

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Éléments-clés pour phase harmonisation

Par rapport au format de l'épreuve (EOT)

- Temps de présentation et temps d'entretien
- Épreuve de **communication orale**
- Épreuve en **deux** parties, avec une appréciation globale des compétences

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- Le jury invite le candidat à indiquer le domaine des modules technologiques de sa formation STAV (production, aménagement, transformation, services ou agroéquipement) dans le cas où ce dernier ne le ferait pas spontanément. Cela permet en particulier de préciser d'où le candidat parle et constitue un indicateur du niveau d'approfondissement de l'argumentation que pourra conduire le candidat. Par exemple, un élève du domaine de l'aménagement qui présente un sujet sur l'alimentation, en lien avec l'enseignement de spécialité S1, pourra avoir une argumentation d'un degré d'approfondissement différent d'un élève de production. Néanmoins, la connaissance du domaine par le jury ne constitue pas un blanc-seing pour un questionnaire « de spécialiste » sur le sujet.
- Le candidat dispose de 10 minutes pour effectuer sa présentation, voire entre 8 et 10 minutes selon son débit de parole. Si le temps de présentation est trop court, il n'est pas compensé par un temps d'entretien plus long que les 10 minutes attendues par souci d'équité avec les autres candidats.

Dans le cas où le jury pressent que le temps de présentation risque de dépasser les 10 mn, il en avertit le candidat afin que celui-ci se conforme au temps réglementaire.

Le candidat pouvant être assis ou debout, on veille à ce qu'il puisse disposer d'une chaise s'il souhaite s'asseoir.

- Qui dit communication dit absence de lecture de notes et discours adressé (destiné à un jury que l'on regarde) : on pénalise donc dans la partie communication de la grille évaluée sur 6 points l'élève qui lirait des notes dont il ne pourrait pas s'affranchir ou qui n'adresserait pas un seul regard au jury.

Attention : on n'attend pas des orateurs confirmés mais des élèves assurés de leur parole et désireux de la porter.

- L'épreuve est composée de deux parties et les compétences doivent être appréciées **de manière globale**.

Points de vigilance pour apprécier les compétences de communication, d'investigation et de questionnement.

La compétence de communication est à apprécier sur l'ensemble de la prestation de manière globale mais on doit distinguer l'aisance d'un candidat dans la première partie (oral préparé et monogéré) et son aptitude à réagir aux questions posées par le jury dans la seconde partie qui repose sur des interactions car il peut y avoir continuité ou discontinuité de la qualité de la prestation.

Sur la compétence d'investigation : selon les établissements, les élèves auront été préparés à expliciter leur démarche d'investigation dans la première partie, à énumérer leurs sources ou bien à intégrer de manière plus subtile leurs démarches d'enquête dans leurs propos : si la compétence d'investigation n'est pas lisible dans la première partie, l'entretien est là pour vérifier la qualité des démarches entreprises. Il n'est pas exigé du candidat qu'il explicite sa démarche pendant le temps d'exposé

Sur la compétence de questionnement : un mot sur le critère de « contextualisation de la question de départ » : terme à entendre au sens large : dans quel environnement, dans quelles circonstances surgit cette question : qu'est-ce qui justifie que l'élève s'y intéresse (ancrage territorial, social, sociohistorique, économique, indignation, etc.) pour apprécier ce qui fait problème ou pas, ce qui peut donner matière ou pas. Sans que cela soit systématique, la contextualisation devrait faire entendre la complexité du sujet, montrer en quoi de manière explicite ou implicite (à la discrétion de l'élève) il suscite des questionnements.

Éléments-clés pour phase harmonisation Focus sur la compétence d'argumentation

- Argumenter une prise de position sur un sujet aux enjeux socio-techniques et éthiques
- Appuyée sur des arguments solides et des illustrations précises
- Qui prenne en compte d'autres points de vue (points de vue adverses, objections, etc.)
- Dans un format laissé à la libre initiative du candidat

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

On attend du candidat une posture argumentative :

- Il ne s'agit pas d'un exposé qui ferait se succéder des avantages et des inconvénients ou des points de vue différents. Le candidat doit exprimer un point de vue, se positionner avec radicalité, avec nuance, en déplaçant éventuellement les enjeux du sujet, les raisons du problème, etc. Il vise à convaincre.
- Le sujet n'est pas remis en cause par le jury. Néanmoins, si l'une des dimensions socio-technique ou éthique n'est pas abordée par le candidat, il incombe au jury de l'apprécier lors de l'entretien.
- Le discours qu'il tient mobilise des arguments solides, rationnels et sensibles, toujours fondés. Toute argumentation est justification et explication et gagnera à être illustrée. On sera sensible à l'effort du candidat pour dépasser les opinions hâtives et les discours convenus.
- Toute argumentation est dialogue. L'argumentation prend en compte dans sa construction des points de vue adverses ou différents. Le candidat peut même s'appuyer sur l'évolution de son propre point de vue qui peut avoir été infléchi au cours de ses investigations ou des expériences qu'il aura vécues (stage individuel par exemple). C'est la richesse de ce dialogue qui permettra d'ailleurs d'appréhender la complexité du sujet traité.
- Le jury ne doit pas attendre un format type ou un plan type d'argumentation, à plus forte raison dans le cadre d'une argumentation orale, qui autorise plus de plasticité. Il doit accueillir le cheminement du candidat pourvu qu'il soit organisé et justifié. Les stratégies d'argumentation sont diverses et peuvent comporter des temps de vulgarisation, de démonstration, de dissipation des implicites ou d'examen des présupposés, d'explicitation de la démarche suivie, des temps d'objection ou de réfutation, des appels à l'émotion ...

Éléments-clés pour phase harmonisation

Posture du jury lors de l'épreuve et notamment lors de l'entretien

- Avoir une attitude exemplaire d'écoute et prévenir les dysfonctionnements par une régulation interne.
- S'interdire tout commentaire sur le choix du sujet de l'élève validé par l'équipe pédagogique
- Accueillir avec bienveillance les propos du candidat quel que soit le positionnement du jury sur la question et se mettre à l'écoute de ses compétences
- Evaluer les compétences définies et critériées dans la grille d'évaluation
- Mettre en œuvre « un oral coopératif » en privilégiant les questions ouvertes
- Admettre les limites de l'investigation et du questionnement

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- Pendant la présentation, l'attitude attentive du jury est importante pour que le candidat se sente écouté voire soutenu. Un postulat de confiance est établi. Ainsi, le jury peut prendre des notes, mais il n'a pas à consulter des documents sur Internet pendant la prestation du candidat (pas de vérification des propos tenus par le candidat par exemple). Il ne s'agit en aucun cas de chercher à déstabiliser le candidat par des attitudes délibérément désinvoltes destinées à le tester.

Si un membre du jury a tendance à dysfonctionner, en posant par exemple des questions de connaissances, en s'arc-boutant sur une position, le 2^e membre doit intervenir de façon discrète et habile pour ramener le jury dans « la bonne posture ».

- On rappelle que le sujet a été validé en amont par l'équipe pédagogique, dans une formulation libre (question, problématique, titre, etc.) et qu'il ne saurait être remis en cause.
- Les examinateurs se gardent de leurs projections personnelles et accueillent la prise de position du candidat - pourvu que celle-ci soit justifiée et justifiable -, quelle que soit leur propre point de vue sur la question. Le jury accueille avec bienveillance et ouverture les propos du candidat et s'efforce d'aller sur son terrain. Il le questionne sur les points qui lui paraissent fragiles ou défailants : par exemple si l'adossement du sujet à un enseignement de spécialité est absent (rappel S1 Gestion des ressources et de l'alimentation ; S2 territoires et sociétés ; S3 Technologie ; S4 Territoires et technologie), si une dimension n'apparaît pas (dimension sociotechnique ou dimension éthique), si la posture argumentative n'est pas lisible, si l'argument ou le discours défendu lui paraît peu fondé (solidité, valeurs à réinterroger), etc.
- En cohérence avec la grille d'évaluation, les questions visent à apprécier des compétences reliées à la variété, la fiabilité et la pertinence des sources et ressources mobilisées, l'aspect problématique de la question, la cohérence de l'argumentation et la prise en compte de contre-arguments. *En ce sens tout examinateur est capable de poser des questions indépendamment de sa connaissance plus ou moins grande du sujet traité.*
- Le type de questionnement conduit par le jury est important. Les examinateurs veilleront à poser des questions ouvertes, à les reformuler s'ils sentent que le candidat peine à les comprendre. Ils ne s'acharnent pas si le candidat n'en perçoit pas l'enjeu et passent à une autre question.

On rappelle que les questions ne sont pas des questions de connaissances décontextualisées et détachées d'une visée d'appréciation de la compétence.

On rappelle également que l'on ne doit pas poser de question sur le projet d'orientation, comme c'est le cas dans le grand oral de l'Éducation Nationale.

- On ne peut pas attendre une investigation qui fasse le tour de la question, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de questions controversées qui recouvrent un large périmètre d'exploration. Il faut donc admettre qu'il y ait clôture de l'investigation et du questionnement et que l'argumentation soit incomplète (mise en garde par rapport aux « spécialistes »).

Éléments-clés pour phase harmonisation

Posture du jury lors de l'attribution de la note

- Prendre le temps de la concertation à l'intérieur du binôme pour apprécier avec le plus de justesse et de justice possible la prestation du candidat
- S'appuyer sur la grille d'évaluation avec mesure et sans rigidité
- Être vigilant par rapport aux biais de l'évaluation (distribuer éventuellement le récapitulatif des biais)

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- La confrontation des avis est importante car l'oral est un objet complexe à évaluer, sur lequel on ne peut pas revenir (à la différence d'un écrit), qui engage ici des compétences différentes et complexes, sur des sujets sur lesquels les membres du jury n'auront pas nécessairement le même point de vue, y compris entre eux. En outre, tous les examinateurs ne sont pas rompus à l'évaluation des oraux, ne sont pas habitués à évaluer en binôme, ne se sont pas appropriés la grille avec le même degré d'approfondissement selon leur implication dans la préparation des élèves à l'épreuve.

Lors de la délibération, il est préférable que dans un premier temps, chacun parvienne seul à une note, puis que les membres du jury, à l'aune de la grille, argumentent et parviennent à un consensus qui ne se traduise pas arithmétiquement par la moyenne des deux notes.

- La grille doit être instruite avec le plus de précision possible sans verser dans l'atomisation des points. L'appréciation, en accord avec la note finale allouée, pourra mettre en évidence les éléments de réussite et/ou les insuffisances à l'aune des critères figurant dans la grille.

On insiste sur le fait que chaque membre du jury est légitime pour questionner le discours défendu par le candidat, et ce quel que soit son degré de connaissance du sujet (on rappelle d'ailleurs que les questions naïves sont celles qui permettent de révéler une compétence ou au contraire de débusquer un manque de maîtrise chez le candidat). Par ailleurs ceux qui s'estimeraient spécialistes du sujet doivent veiller à ne pas approfondir le questionnement au-delà des attendus de l'exercice.

- Il convient enfin d'être vigilant quant aux risques de biais dans l'évaluation (distorsions, facteurs influant positivement ou négativement). On en sélectionnera ici cinq (le récapitulatif des biais se trouve page 3 du document nommé « bac-techno-ress-eot-atelier2-evaluation-052020 » présentant des repères à l'usage des enseignants qui prépareront et évalueront les élèves (https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bactechno/bac-techno-ress-eot-atelier2-evaluation-052020.pdf) :
- ✓ effet de halo : évaluer positivement (ou négativement) un aspect de la prestation du candidat peut entraîner à évaluer plus positivement (ou plus négativement) les autres aspects, qui peuvent pourtant être indépendants
- ✓ Effet de miroir : on a tendance à évaluer positivement des candidats qui nous ressemblent (par leur parcours, leurs valeurs et le point de vue qu'ils défendent, leur physique ...).
- ✓ Effet de contraste : on a tendance à évaluer deux individus l'un par rapport à l'autre au lieu de les évaluer individuellement, ce qui peut entraîner une évaluation du second par rapport au premier sous un angle plus favorable ou plus défavorable.
- ✓ Effet de récence : on a tendance à évaluer favorablement ou défavorablement une prestation à l'aune des dernières informations auxquelles nous avons été confrontés.
- ✓ Biais lié à l'ordre de passage des candidats : on a tendance à plus facilement attribuer une note « extrême » (très bonne ou très mauvaise) aux derniers candidats, contrairement aux premiers.